



Élection à la Présidence de la République



Les élections présidentielles se déroulent les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Pour la commune de SCIECQ le bureau de vote se tient dans la salle du conseil municipal à la mairie, au 11 rue de Salboeuf.

Le scrutin ouvre à 8 h et clos à 19 h.

Mesures sanitaires pour tous :

- Lavage des mains par mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du bureau de vote.
- Port du masque fortement recommandé dans le bureau de vote. Des masques chirurgicaux sont mis à la disposition des électeurs à l'entrée du bureau de vote.

Du bon usage de la salle de la Pause Sciecquoise



Sous la mandature précédente, le conseil municipal a fait le choix de restaurer un immeuble vétuste, rue de l'Église, avec pour objectif d'offrir un lieu de vie agréable et de qualité pour notre commune. Devenue la Pause Sciecquoise, ce lieu est désormais largement utilisé et apprécié par les associations et les habitants de la commune.

Malheureusement, la tenue d'événements festifs dans cette salle **donne régulièrement**

lieu à des dégradations et des débordements.

Certains week-ends, les nuisances sonores occasionnées sont devenues inacceptables pour les riverains. Les règles contractuelles établies en début de location ne sont purement et simplement pas respectées. Le renforcement des termes de la convention de location (arrêt des enceintes sonores à 2H, contrôles de la gendarmerie, installation d'un limiteur de son, obligation de laisser les portes fermées) n'a rien changé.

Lors d'un des week-ends passés, le bruit a atteint son paroxysme puisque la fête s'est déplacée sur la voie publique devant la Pause Sciecquoise. Qui plus est, la salle avait été louée par un habitant de SCIECQ au profit de personnes extérieures à la commune ! Cette pratique de location pour le compte d'autrui n'est pas admissible.

Il convient de rappeler que les tarifs de location sont moins élevés pour les habitants de la commune car il s'agit d'apporter un service aux familles sciecquoises. Contourner cette règle de bon sens, en louant pour des personnes extérieures, ne peut être toléré.

Au regard de ces éléments, l'exécutif de la commune (maire et adjoints), qui a le devoir d'assurer la tranquillité de la commune et de ses habitants, a retenu les mesures suivantes :

- **Principe général** : à compter d'avril 2022, la salle de la Pause Sciecquoise est fermée à la location pour des activités festives. Seules les associations communales pourront continuer de bénéficier de la salle pour leurs activités et leurs événements.
- Pour les habitants et les familles de la commune, la mairie examinera au cas par cas les demandes de location. Dans tous les cas, il sera impératif que le signataire de la convention de location soit le véritable locataire et utilisateur de la salle.

Le maire et ses adjoints regrettent de devoir prendre ces décisions, mais il en va de la tranquillité de la vie dans notre commune.

Pause d'un radar pédagogique, route de Saint-Rémy

Dans la continuité de notre politique de sécurisation des piétons et des cyclistes dans les rues de notre commune, un nouveau radar pédagogique a été disposé à l'entrée du village, le long de la route de Saint-Rémy.



#2 2022

Jeu des 7 merveilles de la Sèvre-Amont



Bienvenue pour cette nouvelle édition du Jeu des 7 Merveilles de la Sèvre-Amont. Il se déroule du 2 mai au 12 juin.

Le jeu reste fidèle à ses fondamentaux : découvrir un trésor caché au moyen d'énigmes historiques, patrimoniales, architecturales et même mathématiques.

Ces énigmes sont disséminées dans les rues, champs ou autres lieux insolites des communes. Bref, c'est une belle invitation à la découverte des patrimoines communaux.

Inscription obligatoire. Le livret du jeu décrivant les modalités de participation et contenant les énigmes est disponible en téléchargement sur le site internet de la commune de Sciecq, www.sciecq.fr, section « Actualités » (page une du site), article « jeu des 7 merveilles ».



Le jeu est une création des 7 communes de la Sèvre Amont de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) : Échiré, Germond-Rouvre, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Sciecq et Villiers-en-Plaine.

Dons pour l'Ukraine

La municipalité remercie l'ensemble des sciecquois et sciecquoises qui ont encore une fois montré leur générosité.

D'une part, par les dons qu'ils ont fait en solidarité au peuple ukrainien. La mairie a remis l'ensemble de ces dons à la protection civile le 14 mars 2022. Ces derniers gèrent les acheminements au plus près des besoins.

Un grand merci à vous !



Solidarité avec l'Ukraine

En association avec la Protection Civile et l'Association des Maires de France (AMF), la commune de Sciecq vous propose plusieurs actions en faveur du peuple ukrainien :

Action 1 :

- Dépôts de vêtement en mairie (voir liste des vêtements uniquement autorisés ci-dessous – sauf les vêtements dont la sécurité civile n'a plus besoin au regard du grand nombre déjà collecté).
- Don financier. La commune de Sciecq et l'AMF relaie l'initiative de la protection civile : <https://don.protection-civile.org/soutenir>
- Virement direct à la protection civile :
 - IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 – BIC : CMCIFR2A
 - Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

Pour les dépôts de vêtement, la mairie vous accueille exceptionnellement jusqu'au 11 mars, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Merci à toutes et tous pour votre solidarité.

Action 2 :

Le gouvernement s'organise pour apporter la meilleure réponse d'accueil possible aux nombreux ukrainiens qui fuient leur pays en guerre.

La préfecture demande aux municipalités de recenser les logements que les Français proposent de mettre à disposition. A cet effet, si vous souhaitez et avez la possibilité d'offrir un accueil à ces personnes, merci de contacter la mairie de Sciecq par mail (mairie-de-sciecq@orange.fr) en indiquant vos coordonnées et la description de votre logement (chambre, studio, F1..., adresse, etc...). Vous pouvez également vous déclarer directement sur le site <https://parrainage.refugies.info>

En vous remerciant par avance.



CRISE HUMANITAIRE UKRAINE

LISTE DE DON

Logistique

Lits de camp
Sacs de couchage
Couvertures de survie
Vêtements

Matériel électrique
(Projecteurs, lumières, rallonges,
générateurs)

Hygiène

Gels & savons corps
Dentifrices
Brosses à dents
Couches & lait maternisé

Médicaments (non périmés)
Rasoirs
Mousses à raser
Serviettes hygiéniques

Secours

Gants à usage unique
Masques chirurgicaux
Matériel de suture
Blouses médicales
Bandages élastiques
Garrots

Lecteurs à glycémie
Pansements hémostatiques
Pansements
Solutions antiseptiques
Matériel médical
(Respirateur, défibrillateur, moniteur...)

☎ 01 41 21 21 21

✉ mission.ukraine@protection-civile.org